



Informations aux adhérents AVENIR concernant la reprise d'activité mars 2021

Lavernat le 04/03/2021

Après cette période si difficile à vivre pour chacun, notre association est très heureuse de pouvoir reprendre les accueils des jeunes dans la continuité du travail de partenariat que nous assurons tout au long de l'année avec vous.

Ainsi,

Vues les dérogations accordées par le décret d'Etat d'Urgence pour les jeunes en situation de handicap ou accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance, **l'association a acté de la reprise des séjours vacances et des week-ends à partir du vendredi 26 mars 2021.**

Cependant, comme beaucoup d'autres acteurs des vacances, l'association AVENIR a été lourdement impactée par cette nouvelle interdiction d'accueil depuis le mois de novembre 2020.

Nous avons fait le choix de maintenir pendant ce temps le site en état de re-accueillir des jeunes dès que cela serait autorisé, et de garder un lien régulier avec nos adhérents au fur et à mesure de l'évolution des lois et protocoles.

Pour cette année 2021, afin d'assurer au mieux l'accueil des jeunes, nous mettons en place des mesures exceptionnelles :

- D'un point de vue sanitaire :

Nous veillerons au respect des règles sanitaires en vigueur pour chacun dans la mesure du possible, notamment le respect de la distanciation physique entre les 2 équipes, le lavage des mains fréquents, la désinfection et l'aération régulière des locaux. Vu les besoins spécifiques des jeunes accueillis, **nous ne pouvons pas nous engager au respect d'une distance de 2 mètres entre les 3 à 4 jeunes d'un même groupe et leurs animateurs référents**, notamment lors des repas, et plus largement des moments d'aide à la vie quotidienne. D'autre part, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que la réglementation actuelle ne nous autorise pas à maintenir sur un séjour un jeune qui présenterait des symptômes du covid-19. Il ne pourra y revenir qu'avec un certificat médical.

- D'un point de vue financier :

L'arrêt de l'activité a fortement impacté nos comptes. Notre modèle financier ne reposant que sur la participation financière des adhérents lors des séjours, nous avons dû solliciter des aides de l'État pour passer ces mois sans activité (chômage partiel, suppression des charges sociales, Fonds de solidarité).

Cependant, nous devons tout de même facturer à chaque adhérent pour les mois restant de cette année un surcoût de 50€ par jour afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire. De plus, **le règlement du séjour devra être fait impérativement à l'inscription** pour nous assurer la trésorerie minimale de fonctionnement. Et nous ne serons pas en capacité de rembourser un séjour qui serait interrompu suite à une contamination par la Covid-19.

Ces conditions exceptionnelles sont indispensables pour nous permettre un accueil de qualité dans cette situation inédite.

Les permanents de l'association restent bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et préparer au mieux le séjour du jeune que vous accompagnez.

Laurence Botrel, présidente, pour le conseil d'administration

Association AVENIR - Animation et Vacances au service de l'Education

www.avenir-vacances.org

Tel : 09.84.36.22.59 - Fax : 09.89.36.22.59 - Mail : association@avenir-vacances.org

Gîtes de la Naillerie, route du Ponceau, 72500 LAVERNAT

SIRET : 801 345 398 00037 - APE : 7990Z - Atout France : IM072180003 - MAIF : 3824821D

Adhérent UNAT Pays de la Loire, Planet'Anim, CNEA - Conventionné ANCV, CAF

Déclaré comme organisateur d'Accueils Collectifs de Mineurs auprès de la DDCS 72 : 072ORG0403

Agréé VAO par la DRDJSCS Pays de la Loire